

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Sailly-Saillisel:

Étaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL (arrivé à 19h05) - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardcourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX (arrivé à 18h49) – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU (arrivée à 18h54) - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ (arrivée à 18h41).

Étaient excusés : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Buire Courcelles** : M. David HÉ – **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK (pouvoir à M. Alain LESAGE) - **Driencourt** : Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN – **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Guillemont** : M. Didier SAMAIN – **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRÉ – **Le Ronsoy** : M. Michel BRAY - **Moislains** : M. Astrid DAUSSIN (pouvoir à M. Noël MAGNIER) – **Péronne** : Mme Céline BEAUGRAND (pouvoir à M. Michel DREVELLE), Mme Thérèse DHEYGERS (pouvoir à M. Éric FRANÇOIS), Mme Laurence LEMAIRE (pouvoir à M. Bruno CONTU), Mme Marie Dominique MENAGER (pouvoir à M. Gautier MAES), M. Philippe PONCHON (pouvoir à M. Pierre BARBIER), M. Bruno THOMAS (pouvoir à Mme Patricia ZANINI), Mme Cindy YGOUF (pouvoir à Mme Marie Ange LECOCQ) – **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE (pouvoir à Mme Valérie KUMM), M. Jean-François D'HAUSSY, M. Jean Jacques FLAMENT, Mme Maryline MOGIN – **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT (pouvoir à M. Jean Dominique PAYEN).

Étaient absents : **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouchavesnes Bergen** : M. Régis GOURDIN – **Bussu** : M. Géry COMPERE – **Doingt Flamicourt** : M. Francis LELIEUR – **Feuillères** : M. Dominique DELEFORTRIE – **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS – **Peronne** : M. Wilfried BELMANT – **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Villers Carbonnel** : M. Grégory ORR

Assistaient en outre :

M. Stéphane GENETÉ, Directeur Général des Services de la CCHS, Mme Marie-Pierre FORMENTIN, Responsable services Finances et Marchés Publics, Mme Catherine BOITIEUX, adjointe à la responsable Finances et Mme Pascaline PILOT, Responsable services Administration Générale et Communication.

Mme Jocelyne PRUVOST, suppléante d'ETRICOURT MAMANCOURT – Mme Anne MAUGER, suppléante de CLERY SUR SOMME – Mme Aurélie DANTHOIS, suppléante de GINCHY – M. Jean Marc DELMOTTE, maire de GINCHY - M. Christian PRUVOST, suppléant de LESBOEUFS – Mme Bernadette LECLERE, suppléante de SAILLY SAILLISEL. Mme Véryn, conseillère aux décideurs locaux (DGFIP).

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel MARTIN

M. Éric FRANÇOIS, président, ouvre la séance. Il remercie la commune de Sailly-Saillisel, notamment M. PARSY pour le prêt de la salle des fêtes.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 mars 2023

Le conseil communautaire devra approuver le procès-verbal du dernier conseil.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Information sur les décisions prises par le Président en vertu de l'article 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les annexes sont consultables sur demande

DECISION N° 021/23 portant sur la signature d'un devis avec la société GAZELEC pour l'alimentation en eau, gaz, électricité, et assainissement du site FLODOR – Projets CROISETTE et ECOFROST.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le projet de requalification de l'ancienne usine FLODOR (projet de développement économique),

Vu les projets CROISETTE et ECOFROST,

Considérant la nécessité d'alimenter le site en eau, électricité, gaz et d'y étendre le réseau d'assainissement,

Considérant que la distribution en énergie (électricité, gaz), eau, et la gestion des EU sont assurées par la ville de Péronne, via une régie autonome (exclusivité) : GAZELEC PERONNE

Considérant la proposition de GAZELEC Péronne,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et signer les devis GAZELEC PERONNE :

N° 202302209-2 pour un montant de 500 000 € HT soit 600 000 € TTC

Les prestations comprennent :

Pour la partie électrique :

Fourniture de 3 postes BT pour le projet ECOFROST et CROISETTE, modification poste principal et extension du réseau HTA et BT.

Pour la partie Gaz

Alimentation du projet ECOFROST pour un débit maximal de 3000 NM³/h (PCS+/- 11,50 kWh/Nm³), en aval : poste MP client 7,5/16 bar 4s avec correcteur – Alimentation des lots Croisette.

Pour la partie Eau Potable

Extension de réseau et 8 branchements dont celui ECOFROST limité à 65m³/h

Pour la partie Eau Usée

Extension de réseau et 8 branchements en diamètre 100 sur boîte

Pour la partie Eau Pluviale

Rejet très limité et traitement sur chaque parcelle

Pour la partie Bouclage des réseaux AEP

Fourniture et pose de conduite en PEHD diamètre 150

N° 20230208-2 pour un montant de 52 000 € HT soit 62 400 € TTC (TVA 20 %)

Facturation uniquement en cas de non raccordement du client ECOFROST au réseau de distribution GAZELEC.

DECISION N° 022/23 portant sur le lancement d'une consultation pour la vérification et entretien des systèmes et équipements de sécurité incendie des différents bâtiments de la Communauté de Communes de la Haute Somme (2 lots),

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant que le contrat actuel de vérification et entretien des systèmes et équipements de sécurité incendie des différents bâtiments de la Communauté de Communes de la Haute Somme, arrive à terme, Considérant la nécessité de renouveler le contrat,

ARTICLE 1

Décide de lancer une consultation « vérification et entretien des systèmes et équipements de sécurité incendie des différents bâtiments de la Communauté de Communes de la Haute Somme », selon les dispositions de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est passé par procédure adaptée et est alloti de la façon suivante :

Lot 1 – « Vérification, maintenance préventive et corrective des extincteurs, des R.I.A., des systèmes de désenfumage »

Lot 2 – « Vérification, maintenance préventive et corrective des alarmes incendie, déclencheurs Manuels (DM), BAES »

Durée initiale : 12 mois avec reconduction tacite : 3 x 1 an

Montant maximum annuel / an / lot : 18 000 € HT.

DECISION N° 023/2023 portant signature de la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de voirie de la commune de MARQUAIX-HAMELET – Aménagement RD6 et RD87

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme ;

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de la passation des conventions entre la Communauté de Communes et ses communes membres (notamment conventions de fonds de concours, de délégation de maîtrise d'ouvrage, de mise à disposition de services et de moyens) ;

Vu la délibération n°2021/134 en date du 13 décembre 2021 adoptant le Pacte financier et fiscal ;

Vu la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la « phase travaux » liée à des travaux de voirie de la commune de MARQUAIX-HAMELET ;

CONSIDERANT que les dépenses s'y rattachant doivent être remboursées par les communes après signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDERANT que cette convention indiquera les travaux projetés, leur montant prévisionnel TTC y compris maîtrise d'œuvre (les communes s'engageant à rembourser le montant TTC de la dépense correspondant aux travaux, à récupérer la TVA par le biais du FCTVA et à solliciter les subventions pour leurs opérations) ;

ETANT ENTENDU que le montant final à devoir par la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre, révisions), soit suite à la réception du Décompte Général Définitif de l'entreprise et du maître d'œuvre ;

ETANT ENTENDU que le montant du fonds de concours sera versé à hauteur de 50 % du reste à charge HT de la commune, dans la limite du solde de la dotation fixée pour la période 2021-2024 et fera l'objet d'un avenant à la convention ;

ARTICLE 1

Décide de signer la convention ci-annexée réglant l'ensemble des modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage sollicitée par les communes, les avenant(s) à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes,

Dit que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la communauté de communes à l'opération pour compte de tiers correspondante.

**DECISION N°024/2023 portant versement d'une subvention dans le cadre de l'OPAH –
Bénéficiaire : Allal TANOUTI (PERONNE)**

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2021-09 du 28 janvier 2021 portant sur la constitution de la commission d'examen des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH,
Vu la délibération n°2021-39 du 15 avril 2021 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de procéder au versement de la subvention de la communauté de communes, aux particuliers, après avis de la commission OPAH,
Considérant la décision d'attribution de la commission du mois de Janvier 2022,
Considérant le certificat d'achèvement des travaux établi par SOLIHA,

ARTICLE 1

Décide de verser la somme de 3 000 € à Allal TANOUTI propriétaire occupant à PERONNE pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

**DECISION N°025/2023 portant versement d'une subvention dans le cadre de l'OPAH –
Bénéficiaire : Raymond JUSSUREAUX (CARTIGNY)**

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2021-09 du 28 janvier 2021 portant sur la constitution de la commission d'examen des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH,
Vu la délibération n°2021-39 du 15 avril 2021 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de procéder au versement de la subvention de la communauté de communes, aux particuliers, après avis de la commission OPAH,
Considérant la décision d'attribution de la commission du mois de Octobre 2022,
Considérant le certificat d'achèvement des travaux établi par SOLIHA,

ARTICLE 1

Décide de verser la somme de 2 559 € à Raymond JUSSUREAUX propriétaire occupant à CARTIGNY pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

**DECISION N°026/2023 portant versement d'une subvention dans le cadre de l'OPAH –
Bénéficiaire : Jean-Luc PECIC (HEM MONACU)**

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2021-09 du 28 janvier 2021 portant sur la constitution de la commission d'examen des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH,
Vu la délibération n°2021-39 du 15 avril 2021 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de procéder au versement de la subvention de la communauté de communes, aux particuliers, après avis de la commission OPAH,
Considérant la décision d'attribution de la commission du mois de Juin 2022,
Considérant le certificat d'achèvement des travaux établi par SOLIHA,

ARTICLE 1

Décide de verser la somme de 3 000 € à Jean-Luc PECIC propriétaire occupant à HEM MONACU pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

DECISION N° 027/23 portant sur la signature du marché public n° 2023 005 « SIEGE COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SOMME – TRAVAUX ENERGETIQUES »

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n° 2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant le projet d'extension et de rénovation du siège de la CCHS,
Considérant les travaux de rénovation énergétique venant compléter le programme initial (*changement d'énergie de chauffage dans le cadre de la limitation des émissions de CO2, renforcement des performances énergétiques des parois du bâtiment existant, l'amélioration de la régulation*), impliquant un maître d'œuvre pour la phase conception et réalisation,

Considérant la proposition du groupement ASTELLE ARCHITECTURE/BATITECH (inférieure à 40 000 € HT),

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le marché n° 2023 005 avec le groupement ASTELLE ARCHITECTURE/BATITECH, selon les dispositions de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence. Montant de la prestation : 31 990,00 € HT soit 38 388,00 € TTC (TVA 20 %) (montant forfaitaire définitif).

Le coût prévisionnel des travaux de rénovation énergétique est estimé à 489 390,00 € HT.

M. DUBRUQUE signale une erreur de frappe dans le montant TTC.

Pascaline : l'erreur a été signalée suite à l'envoi de la note. Le montant TTC est de 38 388,00€. La décision a été envoyée sans erreur au contrôle de légalité.

DECISION N° 028/23 portant sur la cession à la société MANULAND d'un chariot élévateur télescopique (JCB 520-50)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2020-120 en date du 28 septembre 2020, par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de décider de la réforme des biens mobiliers et des véhicules d'une valeur inférieure à 10 000 €, d'organiser la vente aux enchères de ces matériels et véhicules et d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,

Considérant le Chariot Élévateur Télescopique (JCB 520-50) et les frais remise en état estimés à 8 157,05 € TTC (devis MANULAND établi),

Considérant la proposition de reprise de l'engin par la société MANULAND, jointe en annexe,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer l'offre de reprise de la société MANULAND à hauteur de 5 000 € HT

DECISION N° 029/23 portant sur la reconduction n° 3 de l'accord cadre n° 2019 037 relatif à la fourniture et livraison de conteneurs roulants et pièces détachées destinés à la collecte des déchets ménagers.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2020/047 en date du 28/04/2020 portant passation d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture et livraison de conteneurs roulants et pièces détachées destinés à la collecte des déchets ménagers avec la société CONTENUR (69 LYON),

Considérant l'accord cadre à bons de commande n° 2019 037 notifié le 15 mai 2020 pour une période initiale d'un an, et l'article 3.2 du CCAP portant sur la reconduction de l'accord cadre par décision expresse du pouvoir adjudicateur (possibilité de reconduire 3 x 1 an l'accord cadre),

Considérant la reconduction n° 1 de l'accord cadre n° 2019 037,

Considérant la reconduction n° 2 de l'accord cadre n° 2019 037, arrivant à terme le 15 mai 2023,

Considérant les délais imposés pour la notification de la décision de reconduction (au moins deux mois avant la fin de la durée de validité de l'accord cadre – Cf. article 3.2 du CCAP),

ARTICLE 1

Décide de reconduire l'accord cadre à bons de commande n° 2019 037 pour une année (soit du 16 mai 2023 au 15 mai 2024).

Rappel du montant annuel de l'accord cadre à bons de commande :

Montant minimum : 0,00 € HT Montant maximum : 40 000,00 € HT

DECISION N°030-23 portant admission en recettes d'une indemnité de sinistre – vol par effraction au local technique, 24 janvier 2023

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020-120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de passer les contrats d'assurance et leurs avenants, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant,

Vu le sinistre survenu le 24 janvier 2023 : vol par effraction au local technique à Péronne

Considérant le préjudice subi, à savoir le vol d'un taille-haie et d'une tronçonneuse,

Considérant le virement de la compagnie d'assurance SMAC ASSURANCES, d'un montant de 966,43€ le 3 février 2023

ARTICLE 1

Décide d'accepter en recettes le virement cité ci-dessus.

DECISION N°031-23 portant admission en recettes d'une indemnité de sinistre – vol du Ford Ranger, nuit du 4 au 5 mai 2022

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020-120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de passer les contrats d'assurance et leurs avenants, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant,

Vu le sinistre survenu dans la nuit du 4 au 5 mai 2022 : vol par effraction du véhicule FORD RANGER et de matériel,

Considérant le préjudice subi,

Considérant le virement de la compagnie d'assurance SMAC ASSURANCES, d'un montant de 16 302,61€, correspondant au dédommagement du véhicule

ARTICLE 1

Décide d'accepter en recettes le virement cité ci-dessus.

DECISION N° 032/23 portant sur la signature d'accords-cadres pour la maintenance des équipements « Chlore Gazeux » du Centre Aquatique O2 SOMME.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2023/002 en date du 17 janvier 2023 portant sur le lancement d'une consultation pour la maintenance de divers équipements pour le chlore gazeux du Centre Aquatique O2 SOMME, selon les dispositions de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique.

L'allotissement était défini comme suit :

Lot 1 « MAINTENANCE DU SYSTEME DE DISTRIBUTION DU CHLORE GAZEUX »

Lot 2 "MAINTENANCE DES APPAREILS D'ANALYSE D'EAU"

Lot 3 "MAINTENANCE DES DECHLORAMINATEURS"

Durée initiale : 12 mois avec reconduction tacite : 2 x 1 an

Montant maximum annuel / an / lot : 20 000 € HT.

Considérant les offres reçues : aucune offre pour le lot1, une offre pour les lots n° 2 et 3 de la part de la société AMETHYS (59 SECLIN),

Considérant l'analyse des offres pour les lots n° 2 et 3,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer les accords-cadres n° 2023 001 Lot 2 et 2023 002 Lot 3 avec la société AMETHYS.

Pour information, le coût annuel de maintenance préventive est de :

Pour le lot 2 : 919,05 € HT (y compris changement des électrodes, membranes et électrolytes des sondes spécifique)

Pour le lot 3 : 7 457,35 € HT (y compris changement des lampes UV et des tubes Quartz)

En ce qui concerne le lot n° 1, la procédure est déclarée infructueuse.

Un marché sans publicité ni mise en concurrence sera passé, selon les dispositions des articles L2122-1 et R2122-2 du code de la commande publique.

DECISION N° 033/23 portant sur le lancement d'une consultation (MAPA) « TRANSPORTS DES ELEVES (CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - GYMNASSE DES REMPARTS A PERONNE - GYMNASSE DE ROISEL) »

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant l'accord cadre n° 2021 009 « TRANSPORTS DES ELEVES (CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - GYMNASSE DES REMPARTS A PERONNE - GYMNASSE DE ROISEL) », arrivant à terme début juillet 2023,

ARTICLE 1

Décide de lancer une consultation pour le renouvellement de celui-ci pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025. Procédure adaptée ouverte selon les dispositions de l'article R 2123-1 1° du code de la commande publique. Date limite de remise des offres : 25 Avril 2023 – 12 h 00.

Montant maximum de commandes par année scolaire : 100 000 € HT.

DECISION N° 034/2023 portant signature d'une Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour la mission de maîtrise d'œuvre Voirie – Travaux Neufs – Phase AVP – Commune de BRIE

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme ;

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de la passation des conventions entre la Communauté de Communes et ses communes membres (notamment conventions de fonds de concours, de délégation de maîtrise d'ouvrage, de mise à disposition de services et de moyens) ;

Vu la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la « phase AVP de maîtrise d'œuvre » liée à des travaux de voirie de la commune de BRIE ;

CONSIDERANT que les dépenses s'y rattachant doivent être remboursées par les communes après signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDERANT que cette convention indiquera les travaux projetés, le taux de rémunération liée à la mission de maîtrise d'œuvre, et l'engagement de la commune à procéder au remboursement des sommes TTC ;

ETANT ENTENDU que le montant final à devoir par la commune sera calculé en fonction du coût réel de la mission de maîtrise d'œuvre ;

ARTICLE 1

Décide de signer la convention réglant l'ensemble des modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage sollicitée par la commune, les avenant(s) à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes,

Dit que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la communauté de communes à l'opération pour compte de tiers correspondante.

DECISION N°035-23 portant signature d'un devis pour la formation AUTOCAD 2D

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le devis de la société UIMM PROMEO (60 002 BEAUVAIS),

Vu la nécessité de former 2 agents,

ARTICLE 1

Décide de signer le devis cité précédemment pour un montant 3 300€ HT.

DECISION N° 036-2023 Sortie d'immobilisations 17000 Budget principal

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2010-120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de décider de la réforme des biens mobiliers et des véhicules d'une valeur inférieure à 10 000 €, d'organiser la vente aux enchères de ces matériels et véhicules et d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes ;

Considérant la nécessité de sortir deux biens liés à la vente du bien OM/TELESCOPIQUE/2009/20,

ARTICLE 1

DECIDE de sortir de l'inventaire les biens ci-annexés pour une valeur nette comptable de 0€.

**DECISION N°037/2023 portant versement d'une subvention dans le cadre de l'OPAH –
Bénéficiaire : Jacqueline HIBON (PERONNE)**

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2021-09 du 28 janvier 2021 portant sur la constitution de la commission d'examen des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH,

Vu la délibération n°2021-39 du 15 avril 2021 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de procéder au versement de la subvention de la communauté de communes, aux particuliers, après avis de la commission OPAH,

Considérant la décision d'attribution de la commission du mois de Octobre 2022,

Considérant le certificat d'achèvement des travaux établi par SOLIHA,

ARTICLE 1

Décide de verser la somme de 2 511 € à Jacqueline HIBON propriétaire occupant à PERONNE pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

DECISION N° 038/23 portant sur le lancement d'une consultation (MAPA) – PRODUITS D'ENTRETIEN

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant les accords-cadres n° 2020 008 LOT1 « Produits d'entretien courants » et n° 2020 008 LOT2 « Produits de maintenance, entretien et hygiène (Produits destinés aux gymnases, centre aquatique ...) », arrivant à terme début juillet 2023,

ARTICLE 1

Décide de lancer une consultation pour le renouvellement des accords-cadres de produits d'entretien.

L'allotissement est défini comme suit :

Lot 1 "Produits d'entretien divers et matériel" (Montant annuel maximum de commande : 18 500 € HT)

Lot 2 "Essuie mains et papier hygiénique ((Montant annuel maximum de commande : 11 500 € HT)

Durée initiale des accords-cadres : 12 mois

Avec reconduction tacite : 3 x 1 an

Procédure adaptée ouverte selon les dispositions de l'article R 2123-1 1° du code de la commande publique. Date limite de remise des offres : 26 Avril 2023 – 12 h 00.

DECISION N° 039/23 portant sur la reconduction n° 2 de l'accord cadre n° 2021 010 « Déchetterie de SAILLY SAILLISEL – Chargement des bennes gravats & déchets verts »

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2021/084 en date du 28/05/2021 portant sur la signature d'un accord cadre relatif au chargement des bennes gravats & déchets verts au droit de la déchetterie de SAILLY SAILLISEL avec l'entreprise DOURLLEN PHILIPPE (80 SAILLY SAILLISEL) pour un montant annuel maximum de commande de 9 900,00 € HT.

Considérant l'accord cadre à bons de commande n° 2021 010 notifié le 11 juin 2021 pour une période initiale d'un an, et l'article 6 du contrat portant sur la reconduction de l'accord cadre par décision expresse du pouvoir adjudicateur (possibilité de reconduire l'accord-cadre 3 x 1 an),

Considérant la reconduction n° 1 de l'accord cadre n° 2021 010, arrivant à terme le 13 juin 2023,

Considérant les délais imposés pour la notification de la décision de reconduction (*au moins deux mois avant la fin de la durée de validité de l'accord cadre*),

ARTICLE 1

Décide de reconduire l'accord cadre à bons de commande n° 2021 010 pour une année (reconduction n° 2 : du 14 juin 2023 au 13 juin 2024).

DECISION N° 040/23 portant sur la reconduction n° 3 de l'accord cadre n° 2020 005 relatif à l'entretien et vérification du fonctionnement de portes sectionnelles, d'une barrière automatique simple (village artisanal) et d'une barrière levante automatique (déchetterie Mont Saint Quentin)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2020/57 en date du 29 mai 2020 portant sur la signature de l'accord cadre « Entretien et vérification du fonctionnement de portes sectionnelles, d'une barrière automatique simple (village artisanal) et d'une barrière levante automatique (déchetterie Mont Saint Quentin) » avec la société SMF Services – agence de Picardie (60 NOYON),

Considérant l'accord cadre n° 2020 005 notifié le 03/06/2020 pour une période initiale d'un an, et l'article n° 5 du CCP (marché reconductible par décision expresse du pouvoir adjudicateur : 3 x 1 an),

Considérant la reconduction n° 1 du 04/06/2021 au 03/06/2022,

Considérant la reconduction n° 2 arrivant à terme le 03/06/2023 et les délais impartis pour décider de reconduire l'accord cadre,

ARTICLE 1

Décide de reconduire l'accord cadre n° 2020 005 à compter du 04 Juin 2023 pour une période d'un an.

Rappel du montant maximum annuel de l'accord cadre : 9 000,00 € HT

DECISION N° 041-23 portant sur l'octroi d'entrées gratuites au centre aquatique O₂ Somme en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école de Cappy, pour leur kermesse, le 24 juin 2023

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2019-105 en date du 19 décembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de statuer sur la délivrance d'entrées gratuites au Centre Aquatique O₂ Somme,

Considérant la demande de lots de l'association des parents d'élèves de l'école de Cappy pour leur tombola, organisée lors de leur kermesse, le 24 juin prochain

ARTICLE 1

Décide d'attribuer à l'association des parents d'élèves de CAPPY : 10 entrées « piscine/enfant » au centre aquatique O₂ Somme.

DECISION N°042/2023 portant versement d'une subvention dans le cadre de l'OPAH –

Bénéficiaire : Jean-Bernard BLADY (PERONNE)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2021-09 du 28 janvier 2021 portant sur la constitution de la commission d'examen des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH,
Vu la délibération n°2021-39 du 15 avril 2021 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de procéder au versement de la subvention de la communauté de communes, aux particuliers, après avis de la commission OPAH,
Considérant la décision d'attribution de la commission du mois de Septembre 2022,
Considérant le certificat d'achèvement des travaux établi par SOLIHA,

ARTICLE 1

Décide de verser la somme de 2488 € à Jean-Bernard BLADY propriétaire occupant à PERONNE pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

DECISION N°043/2023 portant versement d'une subvention dans le cadre de l'OPAH –

Bénéficiaire : Gérard MASCRE (Tincourt-Boucly)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2021-09 du 28 janvier 2021 portant sur la constitution de la commission d'examen des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH,
Vu la délibération n°2021-39 du 15 avril 2021 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de procéder au versement de la subvention de la communauté de communes, aux particuliers, après avis de la commission OPAH,
Considérant la décision d'attribution de la commission du mois de Décembre 2021,
Considérant le certificat d'achèvement des travaux établi par SOLIHA,

ARTICLE 1

Décide de verser la somme de 2944 € à Gérard MASCRE propriétaire occupant à TINCOURT-BOUCLY pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

DECISION N°044/2023 portant sur l'octroi d'une subvention dans le cadre du FISAC –

Bénéficiaire : GARAGE DAM'AUTO 80 (MOISLAINS)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2020-06 du 20 février 2020 par laquelle la Communauté de Communes de Haute Somme s'est engagée, en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France, dans un programme FISAC,
Vu la délibération n°2022-25 du 24 mars 2022 autorisant le président, sur décision, à verser les subventions FISAC aux bénéficiaires après avis du comité d'attribution,
Considérant la convention de partenariat signée avec le PETR et notamment l'article 2 portant sur les engagements réciproques,
Considérant la décision d'attribution de la commission FISAC du 20 mars 2023,

ARTICLE 1

Décide d'attribuer la somme de 1 213.03 € à l'établissement GARAGE DAM'AUTO 80 (MOISLAINS) dont le dirigeant est Jacques DAMIEN, pour le projet d'acquisition d'un compresseur, une équilibreuse et un démonte pneus, et conformément au plan de financement présenté lors du comité d'attribution,

ARTICLE 2

Décide de verser la subvention octroyée à réception de l'attestation de conformité des dépenses, fournie par le PETR Cœur des Hauts de France.

**DECISION N°045/2023 portant sur l'octroi d'une subvention dans le cadre du FISAC –
Bénéficiaire : G2A MECA (EQUANCOURT)**

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2020-06 du 20 février 2020 par laquelle la Communauté de Communes de Haute Somme s'est engagée, en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France, dans un programme FISAC,
Vu la délibération n°2022-25 du 24 mars 2022 autorisant le président, sur décision, à verser les subventions FISAC aux bénéficiaires après avis du comité d'attribution,
Considérant la convention de partenariat signée avec le PETR et notamment l'article 2 portant sur les engagements réciproques,
Considérant la décision d'attribution de la commission FISAC du 20 mars 2023,

ARTICLE 1

Décide d'attribuer la somme de 2 100.82 € à l'établissement G2A MECA (EQUANCOURT) dont le dirigeant est Alexis GARCIA ROLDAN, pour le projet de remplacement d'une porte sectionnelle, et conformément au plan de financement présenté lors du comité d'attribution,

ARTICLE 2

Décide de verser la subvention octroyée à réception de l'attestation de conformité des dépenses, fournie par le PETR Cœur des Hauts de France.

**DECISION N°046/2023 portant sur l'octroi d'une subvention dans le cadre du FISAC –
Bénéficiaire : P'HOME CONCEPT (PERONNE)**

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2020-06 du 20 février 2020 par laquelle la Communauté de Communes de Haute Somme s'est engagée, en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France, dans un programme FISAC,
Vu la délibération n°2022-25 du 24 mars 2022 autorisant le président, sur décision, à verser les subventions FISAC aux bénéficiaires après avis du comité d'attribution,
Considérant la convention de partenariat signée avec le PETR et notamment l'article 2 portant sur les engagements réciproques,
Considérant la décision d'attribution de la commission FISAC du 20 mars 2023,

ARTICLE 1

Décide d'attribuer la somme de 795.29 € à l'établissement P'HOME CONCEPT (PERONNE) dont le dirigeant est Sébastien POMMIER, pour le projet d'acquisition d'une pompe pour mécanisation du processus d'enduit et de peinture, et conformément au plan de financement présenté lors du comité d'attribution,

ARTICLE 2

Décide de verser la subvention octroyée à réception de l'attestation de conformité des dépenses, fournie par le PETR Cœur des Hauts de France.

DECISION N° 047-23 portant sur l'octroi d'entrées gratuites au centre aquatique O₂ Somme en faveur de l'association Péronne natation, pour leur manifestation sportive du 22 avril 2023

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,
Vu la délibération n°2019-105 en date du 19 décembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de statuer sur la délivrance d'entrées gratuites au Centre Aquatique O₂ Somme,
Considérant la demande de lots de l'association Péronne natation pour leur manifestation sportive, organisée le 22 avril prochain

ARTICLE 1

Décide d'attribuer à l'association Péronne natation : 10 entrées « piscine/enfant » et 10 entrées « piscine/adultes » au centre aquatique O₂ Somme.

Aucune autre remarque de l'assemblée

3. Information des décisions prises par le Bureau en vertu de l'article 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bureau du 20 mars 2023

Délibération n°2023-03 Aire d'accueil des gens du voyage – Avenant n°14 à la convention de gestion

Ont assisté à la séance : M. Eric FRANÇOIS, M. Jean Marie BLONDELLE, M. Gautier MAES, M. Vincent MORGANT, M. Jean Michel MARTIN, M. Dominique CAMUS, M. Jean Dominique PAYEN, M. Jean TRUJILLO,

M. Philippe COULON, M. Etienne DUBRUQUE, Mme Maryse FAGOT, M. Nicolas PROUSEL, M. Christophe BOULOGNE, M. Michel BRAY, Mme Florence BRUNEL, Mme Astrid DAUSSIN, M. Bernard DELEFORTRIE, M. Alain LESAGE, M. Marc SAINTOT, Mme Betty SOREL, M. Fabrice TRICOTET, M. Jacques VANOYE.

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, dont la fixation du quorum au tiers des membres présents, jusqu'au 31 juillet 2022,

Vu la compétence de la Communauté de Communes, en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n°2020-86 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a chargé, par délégation, le Bureau de prendre toutes décisions concernant la passation des conventions entre la Communauté de Communes et organismes publics,

Vu la convention établie entre les services de l'Etat et la collectivité gestionnaire pour la gestion de son aire d'accueil de moyen séjour de 26 places fixant les montants d'aide alloués par l'Etat à la gestion de cette aire,

Vu l'avenant n°14 fixant le versement de l'aide de l'Etat, pour l'année 2022, un montant de 23 138,54€, ENTENDU l'exposé de M. FRANCOIS Éric, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Bureau Communautaire autorise :

- le Président à signer l'avenant n°14 cité ci-dessus
- le Président à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Délibération n°2023-04 Aménagement de l'espace – AMEVA – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Ont assisté à la séance : M. Eric FRANÇOIS, M. Jean Marie BLONDELLE, M. Gautier MAES, M. Vincent MORGANT, M. Jean Michel MARTIN, M. Dominique CAMUS, M. Jean Dominique PAYEN, M. Jean TRUJILLO,

M. Philippe COULON, M. Etienne DUBRUQUE, Mme Maryse FAGOT, M. Nicolas PROUSEL, M. Christophe BOULOGNE, M. Michel BRAY, Mme Florence BRUNEL, Mme Astrid DAUSSIN, M. Bernard DELEFORTRIE, Mme Marie Ange LECOQ, M. Alain LESAGE, M. Marc SAINTOT, Mme Betty SOREL, M. Fabrice TRICOTET, M. Jacques VANOYE.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, modifiée par la loi Engagement proximité du 27 décembre 2020, imposant le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement collectif des communes vers les EPCI à fiscalité propre au plus tard au 1^{er} janvier 2026,

Vu le contrat signé avec l'AMEVA le 27 avril 2018, la tranche ferme consistant à établir un état des lieux administratif, technique et financier des services d'eau potable et d'assainissement de son territoire,

Vu la tranche optionnelle du présent contrat, consistant à recruter un bureau d'études pour mettre en œuvre les compétences, évaluée aux conditions économiques de 2018,

Vu la proposition actualisée de l'AMEVA, en date du 17 mars 2023, ci-jointe,

ENTENDU l'exposé de M. FRANCOIS Éric, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Bureau Communautaire

AUTORISE le président à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA, pour un montant de 19 797,50€,

AUTORISE le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau,

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-05 Finances – Admission en non-valeur des créances éteintes

Ont assisté à la séance : M. Eric FRANÇOIS, M. Jean Marie BLONDELLE, M. Gautier MAES, M. Vincent MORGANT, M. Jean Michel MARTIN, M. Dominique CAMUS, M. Jean Dominique PAYEN, M. Jean TRUJILLO,

M. Philippe COULON, M. Etienne DUBRUQUE, Mme Maryse FAGOT, M. Nicolas PROUSEL, M. Christophe BOULOGNE, M. Michel BRAY, Mme Florence BRUNEL, Mme Astrid DAUSSIN, M. Bernard DELEFORTRIE, Mme Marie Ange LECOQ, M. Alain LESAGE, M. Marc SAINTOT, Mme Betty SOREL, M. Fabrice TRICOTET, M. Jacques VANOYE.

Vu l'attestation d'irrecouvrabilité ci-jointe transmise par le Service de Gestion Comptable d'Albert, Vu le point 9, Finances de la délibération 2020-86 déléguant au bureau la charge de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables,

Etant précisé que les titres concernent des impayés liés aux dépôts en déchetterie d'octobre 2019 à juin 2020 pour un montant total de 341€,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANCOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Bureau Communautaire,

APPROUVE l'admission en non-valeur des produits non soldés pour un montant de 341€,

DIT que les dépenses seront prélevées à l'article 6542 (créances éteintes) de l'exercice 2023.

Aucune remarque de l'assemblée

4. Finances – Budget principal et budgets annexes – Approbation des comptes de gestion 2022

Les annexes sont consultables sur demande

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire devra approuver le compte de gestion 2022 de chaque budget dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lesquels n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote par budget

2023-27 Finances – 17 000 Budget principal – Approbation du compte de gestion 2022

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardécourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 et les trois décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-36 Finances – 17100 Budget annexe SPANC – Approbation du compte de gestion 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAU – Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Sailly Saillisel : M. Gérard PARSY – Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le budget primitif du budget annexe SPANC de l'exercice 2022 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-40 Finances – 17200 Budget annexe AERODROME – Approbation du compte de gestion 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux

Bois : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le budget primitif du budget annexe AERODROME de l'exercice 2022 et les trois décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe AERODROME dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-44 Finances – 17600 Budget annexe VILLAGE ARTISANAL – Approbation du compte de gestion 2022

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le budget primitif du budget annexe VILLAGE ARTISANAL de l'exercice 2022 et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe VILLAGE ARTISANAL dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-48 Finances – 17400 Budget annexe CENTRE EQUETRE – Approbation du compte de gestion 2022

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardcourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAU – **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le budget primitif du budget annexe CENTRE EQUESTRE de l'exercice 2022 et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe CENTRE EQUESTRE dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-52 Finances –17 573 Budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE – Approbation du compte de gestion 2022

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude

FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le budget primitif du budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE de l'exercice 2022 et les quatre décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-56 Finances – 17900 Budget annexe CENTRE AQUATIQUE – Approbation du compte de gestion 2022

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le budget primitif du budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE de l'exercice 2022 et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire : **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe CENTRE AQUATIQUE dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-60 Finances – 17 300 Budget annexe FLODOR – Approbation du compte de gestion 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Sailly Saillisel : M. Gérard PARSY – Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu le budget primitif du budget annexe FLODOR de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe FLODOR dressé pour l'exercice 2022 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Finances – Budget principal et budgets annexes – Approbation des comptes administratifs 2022 - *les annexes sont consultables sur demande*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Communautaire sera appelé à approuver les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes, qui se résument ainsi :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			Résultat global de l'exercice
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	
Budgets annexes							
SPANC	118 636,04 €	186 645,22 €	68 009,18 €	2 485,20 €	7 783,34 €	5 298,14 €	73 307,32 €
AERODROME HT	79 423,76 €	130 715,05 €	51 291,29 €	9 122,16 €	14 197,55 €	5 075,39 €	56 366,68 €
VILLAGE ARTISANAL HT	121 416,25 €	131 511,65 €	10 095,40 €	72 426,32 €	92 801,56 €	20 375,24 €	30 470,64 €
CENTRE EQUESTRE HT	994 741,57 €	132 072,94 €	- 862 668,63 €	52 859,48 €	15 705,31 €	- 37 154,17 €	- 899 822,80 €
TIERS LIEU NUMERIQUE HT	248 804,74 €	201 453,96 €	- 47 350,78 €	25 142,67 €	294 089,00 €	268 946,33 €	221 595,55 €
CENTRE AQUATIQUE HT	1 061 456,85 €	1 655 349,12 €	593 892,27 €	6 351 318,34 €	4 614 626,08 €	- 1 736 692,26 €	- 1 142 799,99 €
FLODOR HT	404 179,45 €	210 891,91 €	- 193 287,54 €	210 891,91 €	- €	- 210 891,91 €	- 404 179,45 €
BUDGET PRINCIPAL CCHS	14 431 327,74 €	18 637 759,65 €	4 206 431,91 €	2 679 304,97 €	1 884 090,53 €	- 795 214,44 €	3 411 217,47 €

Vote par budget

2023-28 Finances – Budget principal – Approbation du compte administratif 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeufs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQC (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-11 et 2121-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2, L 2121-31, L 2122-21 et R 2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 (budget principal) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par Monsieur Éric FRANCOIS, Président de la Communauté de Communes et ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable ; le compte de gestion de l'exercice 2022 (budget principal) dressé par le comptable ;

Considérant que Monsieur Éric FRANÇOIS, Président s'est retiré,

VU que l'assemblée délibérante a élu M. BLONDELLE Jean Marie, comme président de séance, après un vote à main levée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jean Marie BLONDELLE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT CLOTURE 2021 (compte gestion)	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	INTEGRAT DE RES PAR OONB (SMAM Combles)	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2022 (à reprendre ligne 00 (1ère ligne ci-dessous))	RESTES A REALISER 2022* I18: dépense I19: recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022
INVEST	- 40 374,96 €	- €	- 795 214,44 €	- €	- 835 589,40 €	3 147 695,68 € 2 402 152,00 €	745 543,68 €
FONCT	9 228 944,52 €	637 912,96 €	4 206 431,91 €	- €	12 797 463,47 €		
TOTAL	9 188 569,56 €		3 411 217,47 €		11 961 874,07 €		

Marie Pierre : Par rapport aux montants transmis dans la note de synthèse, il y a un écart de 0,30€.

2023-37 Finances – Budget annexe SPANC – Approbation du compte administratif 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeufs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-11 et 2121-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2, L 2121-31, L 2122-21 et R 2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 (budget annexe SPANC) et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par Monsieur Éric FRANCOIS, Président de la Communauté de Communes et ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 (budget annexe SPANC) dressé par le comptable ;

Considérant que Monsieur Éric FRANÇOIS, Président s'est retiré,

VU que l'assemblée délibérante a élu M. BLONDELLE Jean Marie, comme président de séance, après un vote à main levée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jean Marie BLONDELLE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT de clôture Exercice 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2022 (à reprendre ligne 001) (1ère ligne ci-dessous)	RESTES A REALISER 2022 I18: dépense I19: recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022
INVEST	23 074,69 €	- €	5 298,14 €	28 372,83 €	- €	- €
FONCT	195 853,74 €	- €	68 009,18 €	263 862,92 €		
TOTAL	218 928,43 €		73 307,32 €	292 235,75 €		

2023-41 Finances – Budget annexe AERODROME – Approbation du compte administratif 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeufs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-11 et 2121-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2, L 2121-31, L 2122-21 et R 2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 (budget annexe AERODROME) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par Monsieur Éric FRANCOIS, Président de la Communauté de Communes et ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 (budget annexe AERODROME) dressé par le comptable ;

Considérant que Monsieur Éric FRANÇOIS, Président s'est retiré,

VU que l'assemblée délibérante a élu M. BLONDELLE Jean Marie, comme président de séance, après un vote à main levée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jean Marie BLONDELLE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe AERODROME.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2022 (à reprendre ligne 001 (1ère ligne ci-dessous))	RESTES A REALISER 2022 I18: dépense I19: recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022
INVEST	16 697,67 €		5 075,39 €	21 773,06 €	39 791,00 €	39 791,00 €
FONCT	780 957,89 €	- €	51 291,29 €	832 249,18 €		
TOTAL	797 655,56 €		56 366,68 €	854 022,24 €		

2023-45 Finances – Budget annexe VILLAGE ARTISANAL – Approbation du compte administratif 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeufs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude

CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-11 et 2121-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2, L 2121-31, L 2122-21 et R 2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 (budget annexe VILLAGE ARTISANAL) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par Monsieur Éric FRANCOIS, Président de la Communauté de Communes et ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 (budget annexe VILLAGE ARTISANAL) dressé par le comptable ;
Considérant que Monsieur Éric FRANÇOIS, Président s'est retiré,

VU que l'assemblée délibérante a élu M. BLONDELLE Jean Marie, comme président de séance, après un vote à main levée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jean Marie BLONDELLE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe VILLAGE ARTISANAL.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT de clôture 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2022 (à reprendre ligne 001 (1ère ligne ci-dessous))	RESTES A REALISER 2022* dépenses recettes
INVEST	- 137 381,65 €	- €	20 375,24 €	- 117 006,41 €	
FONCT	- 34 675,96 €		10 095,40 €	- 24 580,56 €	
TOTAL	- 172 057,61 €		30 470,64 €	- 141 586,97 €	

2023-49 Finances – Budget annexe CENTRE EQUESTRE – Approbation du compte administratif 2022

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardcourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-11 et 2121-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2, L 2121-31, L 2122-21 et R 2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 (budget annexe CENTRE EQUESTRE) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par Monsieur Éric FRANCOIS, Président de la Communauté de Communes et ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 (budget annexe CENTRE EQUESTRE) dressé par le comptable ;
Considérant que Monsieur Éric FRANÇOIS, Président s'est retiré,

VU que l'assemblée délibérante a élu M. BLONDELLE Jean Marie, comme président de séance, après un vote à main levée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jean Marie BLONDELLE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe CENTRE EQUESTRE.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT de clôture 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2022 (à reprendre ligne 001 (1ère ligne ci-dessous))	RESTES A REALISER 2022* dépenses recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022
INVEST	- 84 796,57 €	- € - €	- 37 154,17 €	- 121 950,74 €	48 920,00 € - €	- 48 920,00 €
FONCT	1 094 167,99 €	7 296,57 €	- 862 668,63 €	224 202,79 €		
TOTAL	1 009 371,42 €		- 899 822,80 €	102 252,05 €		

2023-53 Finances – Budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE – Approbation du compte administratif 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudécourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeufs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQC (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-11 et 2121-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2, L 2121-31, L 2122-21 et R 2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 (budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par Monsieur Éric FRANCOIS, Président de la Communauté de Communes et ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 (budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE) dressé par le comptable ;

Considérant que Monsieur Éric FRANÇOIS, Président s'est retiré,

VU que l'assemblée délibérante a élu M. BLONDELLE Jean Marie, comme président de séance, après un vote à main levée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jean Marie BLONDELLE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT de clôture Exercice 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2022	RESTES A REALISER 2022 118: dépense 119: recettes
INVEST	- 259 512,29 €	- € - €	268 946,33 €	9 434,04 €	- € - €
FONCT	199 185,76 €	- €	47 350,78 €	151 834,98 €	
TOTAL	- 60 326,53 €		221 595,55 €	161 269,02 €	

2023-57 Finances – Budget annexe CENTRE AQUATIQUE– Approbation du compte administratif 2022

Étaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etrécourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeufs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-11 et 2121-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2, L 2121-31, L 2122-21 et R 2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 (budget annexe CENTRE AQUATIQUE) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par Monsieur Éric FRANÇOIS, Président de la Communauté de Communes et ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 (budget annexe CENTRE AQUATIQUE) dressé par le comptable ;

Considérant que Monsieur Éric FRANÇOIS, Président s'est retiré,

VU que l'assemblée délibérante a élu M. BLONDELLE Jean Marie, comme président de séance, après un vote à main levée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jean Marie BLONDELLE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe CENTRE AQUATIQUE.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT N-1 Clôture 2021	VIREMENT A LA SF 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2022 (à reprendre ligne 001 (1ère ligne ci-dessous))	RESTES A REALISER 2022* 118: dépense 119: recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER 2022
INVEST	- 300 195,34 €		- 1 736 692,26 €	- 2 036 887,60 €	1 820,00 € 1 693 352,00 €	1 691 532,00 €
FONCT	315 903,16 €	315 795,34 €	593 892,27 €	594 000,09 €		
TOTAL	15 707,82 €		- 1 142 799,99 €	- 1 442 887,51 €		

2023-61 Finances – Budget annexe FLODOR – Approbation du compte administratif 2022

Étaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-11 et 2121-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2, L 2121-31, L 2122-21 et R 2342-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2022 (budget annexe FLODOR, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par Monsieur Éric FRANÇOIS, Président de la Communauté de Communes et ordonnateur, accompagné du compte de gestion du comptable ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 (budget annexe FLODOR) dressé par le comptable ;

Considérant que Monsieur Éric FRANÇOIS, Président s'est retiré,

VU que l'assemblée délibérante a élu M. BLONDELLE Jean Marie, comme président de séance, après un vote à main levée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Jean Marie BLONDELLE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe FLODOR.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT de clôture 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RES COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2022 (à reprendre ligne 001 (1ère ligne ci-dessous))	RESTES A REALISER 2022 dépenses recettes
INVEST	- 553 124,92 €	- €	- 210 891,91 €	- 764 016,83 €	- € - €
FONCT	193 287,54 €	- €	- 193 287,54 €	- €	
TOTAL	- €		- 404 179,45 €	- 764 016,83 €	

6. Finances – Budget principal– Affectation des résultats 2022

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux instructions comptables M14, M49 et M4, le Conseil Communautaire est appelé à constater les résultats définitifs des comptes administratifs 2022 des budgets annexes et du budget principal et à affecter le résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice 2023.

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 et AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2023			
INVESTISSEMENT			
	Résultat de clôture 2022 à reporter ligne 001 dépenses (-) ou recettes (+)	Solde des restes à réaliser	Besoin d'autofinancement
Budgets annexes			
SPANC	28 372,83 €		28 372,83 €
AERODROME HT	21 773,06 €	- 39 791,00 €	18 017,94 €
VILLAGE ARTISANAL HT	- 117 006,41 €		117 006,41 €
CENTRE EQUESTRE HT	- 121 950,74 €	- 48 920,00 €	170 870,74 €
TIERS LIEU NUMERIQUE	9 434,04 €		9 434,04 €
CENTRE AQUATIQUE HT	- 2 036 887,60 €	1 691 532,00 €	345 355,60 €
FLODOR HT	- 764 016,83 €		764 016,83 €
BUDGET PRINCIPAL CCHS	- 835 589,40 €	- 745 543,68 €	1 581 133,08 €
Total Collectivité	- 3 815 871,05 €	857 277,32 €	2 958 593,73 €
AFFECTATION DE RESULTAT A REPORTER AU BP 2023			
Seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat.			
Le résultat d'investissement reste toujours en investissement.			
	FONCTIONNEMENT Résultat de clôture 2022	Apport au 1068 (besoin d'autofinancement) Recette d'investissement	Excédent ou déficit de fonctionnement à reporter ligne 002
Budgets annexes			
SPANC	263 862,92 €	- €	263 862,92 €
AERODROME HT	832 249,18 €	18 017,94 €	814 231,24 €
VILLAGE ARTISANAL HT	- 24 580,56 €		24 580,56 €
CENTRE EQUESTRE HT	224 202,79 €	170 870,74 €	53 332,05 €
TIERS LIEU NUMERIQUE	151 834,98 €		151 834,98 €
CENTRE AQUATIQUE HT	594 000,09 €	345 355,60 €	248 644,49 €
FLODOR HT	- €		- €
BUDGET PRINCIPAL CCHS	12 797 463,47 €	1 581 133,08 €	11 216 330,39 €
Total Collectivité	14 839 032,87 €	2 115 377,36 €	12 723 655,51 €

Vote par budget - Les annexes sont consultables sur demande

2023-29 Finances – Budget principal – Affectation des résultats 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etrécourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquais Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE),

M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ. VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 14 ;

VU le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ;

VU le solde de clôture de l'exercice 2022 a donné lieu

à un excédent de 12 797 463,47 € en section de fonctionnement

et à un déficit de 835 589,40 € en section d'investissement ;

CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

ENTENDU, l'exposé du Président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter, au BP 2023, le résultat constaté au Compte Administratif 2022 comme suit (document annexé) :

Affectation au Besoin de financement R1068	1 581 133,08 €
Report en fonctionnement R002	11 216 330,39 €

7. Finances – Répartition du FPIC au titre de l'année 2023

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter, comme l'an passé, la totalité du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) aux actions communautaires. Il s'agit d'une délibération de principe, comme chaque année, une deuxième délibération sera prise lorsque le montant du FPIC sera connu.

2023-30 Finances – Budget principal – Répartition du FPIC au titre l'année 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudécourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardécourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ. CONSIDERANT que l'an passé, la Communauté de Communes avait délibéré en faveur de l'affectation de ce fonds aux actions communautaires,

VU les différents projets communautaires structurants envisagés ou en cours de réalisation au 1er janvier 2023, il apparaît pertinent d'affecter la totalité du FPIC à la Communauté de Communes,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,

DECIDE :

D'affecter, comme l'an passé, la totalité du versement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de 2023 aux actions communautaires.

8. Finances – Budget principal – Vote des taux d'imposition 2023

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il est proposé de maintenir les taux.

Rappel :

- Coefficient de revalorisation de la valeur locative des locaux industriels, des terrains et des locaux d'habitation est de 1.071, soit +7.1% des bases
- Vote de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, les locaux non meublés non affectés à l'habitation principale à compter de l'exercice 2023.

Taxe d'habitation 6.94% (le taux de référence est celui voté en 2019)

Taxe foncière (bâti) 3.71%

Taxe foncière non bâtie 9.27%

CFE Unique 22.22% avec lissage progressif sur 9 ans

Par conséquent, le taux appliqué par communes tiendra compte de ce lissage.

Soit un produit attendu des taxes à taux voté de 4 023 141€, et un montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023 de 8 553 336€ (Etat 1259).

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le maintien des taux d'imposition à l'exercice 2023, avec reversement total du FPIC à la CCHS.

2023-31 Finances – Vote des taux d'imposition 2023

Etai^{ent} présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardécourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2023,

En conséquence, Monsieur le Président propose de maintenir les taux,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

DECIDE de voter les taux intercommunaux 2023 à taux constants figurant à l'état 1259 annexé à la présente délibération à savoir :

Taxe foncière (bâti)	3.71 %
Taxe foncière (non bâti)	9.27 %
CFE Unique	22,22%
Taxe d'habitation	6,94%

CHARGE le président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,

- de transmettre, via la plate-forme "Démarches simplifiées", l'état 1259 complété et la présente délibération accompagnée de la preuve de son dépôt au titre du contrôle de légalité.

Impôts, taxes, dotations et compensations : Montant attendu au BP 2023

		Données 2021	Variation 2020/2021	Données 2022	Variation 2021/2022	Prévisions 2023
RECETTES						
Centimes Etat 1259						
7382	Fraction de TVA TH	1 722 046 €		1 890 809 €	168 763 € 9,80%	1 985 372 €
73111	4 taxes					113 581 €
	THs					1 016 429 €
	TfBâti	3 651 787 €	- 564 594 €	3 771 240 €	119 453 € 3,27%	363 384 €
	TFNBâti					2 529 747 €
	CFE					
73112	CVAE	1 884 281 €	- 14 512 €	2 238 440 €	354 159 € 18,80%	
7382	Fraction TVA CVAE					2 193 585 €
73113	Surface commerciale	375 158 €	20 152 €	381 688 €	6 530 € 1,74%	373 828 €
73114	IFER autres	210 294 €	- 16 715 €	241 371 €	31 077 € 14,80%	251 755 €
	IFER éolien	1 074 407 €	187 509 €	1 175 599 €	101 192 € 9,41%	1 226 150 €
7318	Autres impôts locaux	232 480 €	199 824 €	38 797 €	- 193 683 €	
	Fis éolienn					
	Autres	142 030 €	142 030 €	6 381 €	- 135 649 €	
73211	AT Compensation - Régularisations	381 021 €	381 021 €	35 172 €	- 345 849 €	- €
7346	GEMAPI			220 189 €	220 189 €	220 000 €
	Sous-total	9 673 504 €	334 715 €	9 999 686 €	326 182 € -3%	10 273 831 €
FPIC						
73223	FPIC	780 419 €	12 341 €	770 673 €	9 746 €	760 000 €
All. Compensatrices Etat 1259						
74832	FD TP	32 343 €		21 562 €		
74833	CET (CVAE + CFE)	832 234 €		62 252 €		59 863 €
74834	TF	120 881 €		668 €		685 €
748388	Autres			988 582 €		1 087 893 €
	Sous-total	985 458 €	817 416 €	1 073 064 €	87 606 €	1 148 441 €
DGF						
74124	Intercom	188 384 €		205 692 €		223 660 €
74126	Compensation	818 738 €		800 778 €		796 129 €
	Sous-total	1 007 122 €	799 362 €	1 006 470 €	- 652 €	1 019 789 €
DEPENSES						
Autres Atténuation de produits						
7391178	Autres restitutions (CVAE)	29 682,97 €				Estimation
739118	ACNE EOLIEN	523 162 €		465 356 €		500 000 €
73916	CRFP	54 584 €	- €	54 584 €		54 584 €
739211	Attributions de compensation	5 077 435 €		4 802 624 €		4 767 425 €
739221	FNGIR	480 287 €	- €	480 287 €		480 287 €
739223	FPIC			57 973 €		60 000 €
	Total	6 165 151 €	- €	5 860 824 €		5 862 296 €

CRFP: Contribution au Redressement Finances Publiques

9. Finances - Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023

En application de la délibération 2020-129 : Institution d'un zonage de la TEOM avec taux différenciés :

- Péronne : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et le tri
- Doingt Flamicourt : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et un passage tous les 15 jours pour le tri sélectif
- 58 autres communes : un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et le tri sélectif (les hameaux font partie intégrante des communes).

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le maintien des taux d'imposition de la TEOM à l'exercice 2023, qui se résument ainsi (bases de l'état prévisionnel 1259-TEOM) :

ETAT 1259 TEOM 2023			
	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Péronne	10 478 564	12,74%	1 334 969 €
Doingt Flamicourt	1 420 264	12,35%	175 403 €
58 communes	12 952 645	10,80%	1 398 886 €
	7331	Total	2 909 257 €

Pour rappel, Produit 2022 : 2 737 996 €

L'augmentation est liée à la revalorisation des bases (+7.1%)

2023-32 Finances – Vote de la TEOM 2023

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Sailly Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux le Guéard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT - Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence de la Communauté de Communes en matière de collecte, traitement des déchets ménagers ;

CONSIDERANT les dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, définissant les conditions dans lesquelles une commune ou un établissement public de coopération intercommunale peut instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

CONSIDERANT que les établissements publics de coopération intercommunale visés aux 1°, 1° bis et 2° du 1 du VI de l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts, c'est-à-dire les communautés urbaines, les métropoles, les communautés de communes, les communautés ou syndicats d'agglomérations nouvelles et les communautés d'agglomération, ainsi que les syndicats de communes et les syndicats mixtes visés à l'article 1609 quater du Code Général des Impôts, peuvent instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'ils bénéficient de la compétence prévue à l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets des ménages ;

Vu la délibération n°2020-129 du 28 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire institue des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés,

Considérant l'état 1259-TEOM portant notification des bases d'imposition pour l'année 2023,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2023,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

DECIDE de voter les taux 2023 à taux constants, à savoir :

- **zone n° 1 : 12,74%**
Péronne, y compris le Hameau de Halles
- **zone n° 2 : 12,35%**
Doingt Flamicourt, y compris les parcelles section AE 12-13-14-15 et 16, situées route de Roisel

- **zone n° 3 : 10,80%**

Aizecourt le Bas, Aizecourt le Haut, Allaines, Barleux, Bernes, Biaches, Bouchavesnes Bergen, Bouvincourt en Vermandois, Brie, Buire Courcelles, Bussu, Cartigny, Cléry sur Somme, Combles, Devise, Driencourt, Epehy, Equancourt, Estrées Mons, Eterpigny (y compris la parcelle section ZC n°48 cadastrée à Péronne, cf plan en annexe 2), Etricourt Manancourt, Feuillères, Fins, Flaucourt, Flers, Ginchy, Gueudecourt, Guillemont, Guyencourt Saulcourt, Hancourt, Hardecourt aux Bois, Hem Monacu, Herbécourt, Hervilly Montigny, Hesbécourt, Heudicourt, Le Ronsoy, Lesboeufs, Liéramont, Longavesnes, Longueval, Marquaix Hamelet, Maurepas le Forest, Mesnil Bruntel, Mesnil en Arrouaise, Moislains, Nurlu, Poeuilly, Rancourt, Roisel, Saily Saillisel, Sorel le Grand, Templeux la Fosse, Templeux le Guérard, Tincourt Boucly, Villers Carbonnel, Villers Faucon et Vraignes en Vermandois.

CHARGE le président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre, via la plate-forme "Démarches simplifiées", l'état 1259 complété et la présente délibération accompagnée de la preuve de son dépôt au titre du contrôle de légalité.

10. Finances – Produit attendu pour la GEMAPI 2023

Un programme d'actions GeMAPIennes sur 20 ans a été élaboré avec l'aide de l'AMEVA, nécessitant un budget annuel de 420 000 €.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant du produit de la taxe GEMAPI attendu de 220 000€, la différence étant alors financée par le budget général.

2023-33 Finances – produit attendu pour la GEMAPI 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Saily Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence de la Communauté de Communes en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la délibération n°2021-116 BIS du conseil communautaire du 27 septembre 2021, par laquelle le conseil communautaire instaure la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2022,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2023,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE de fixer le produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2023, à 220 000€

CHARGE le président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre, via la plate-forme "Démarches simplifiées", l'état 1259 complété et la présente délibération accompagnée de la preuve de son dépôt au titre du contrôle de légalité.

11. Finances – Budget principal - Vote du budget primitif 2023

Préambule aux votes des budgets :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-1 et suivants et aux instructions comptables M14, M49 et M4, le Conseil Communautaire est appelé à approuver le Budget Primitif 2023 afférent aux budgets annexes et au budget principal.

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L2312-1 du CGCT, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance.

Les budgets sont votés par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre la section d'investissement, avec les chapitres « Opérations d'équipement » au Budget Principal,
- les provisions sont semi-budgétaires,
- avec reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du CA 2022.

Les budgets ont été consolidés et réalisés conformément aux indications du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la délibération 2023-13 du 23/03/2023 et mis en ligne sur le site de la CCHS.

Budget principal, M14

Affectation de résultats, cf Point 6.

Le tableau des cotisations, contributions et subventions est rappelé en page suivante.

<u>Equilibre des sections à</u>			
FONCTIONNEMENT	30 456 913,39 €		
INVESTISSEMENT	17 559 264,40 €		
BP 2023 Total	48 016 177,79 €		
Il inclut deux opérations d'équipement (hors RAR voirie):			
Opération 128	Extension du siège		2 117 844 €
Opération 129	Aménagement ZAC Mont St Quentin		1 800 000 €
et comporte une nouvelle opération pour compte de tiers:			
458-23	Travaux neufs 2023		

COTISATIONS		Prévisions 2022		Réel 2022	Prévisions 2023		
Services	Modalités	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	
ADM	Somme Numérique Dématérialisation	Reconduit 0,05€/hbt	1 713 €	1 668 €	Reconduit 0,07 € HT/Hbt	2 336 €	
ADM	AMF + Association Maire de la Somme	Reconduit	1 645 €	1 628 €	Reconduit	1 610 €	
ADM	CAUE	Reconduit	500 €	500 €	Reconduit	500 €	
EIFP	Maison pour Entreprise Emploi Formatio	Reconduit 0.80€/hbt	22 240 €	22 076 €	Reconduit 0.80€/hbt	21 818 €	
SNE	Seine Nord Europe	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €	
EDE	Agrosphères	Reconduit	1 200 €	1 200 €	Reconduit	1 200 €	
NUM	Somme Numérique	0,67€/hbt - 27963hbt	18 736 €	18 625 €	0,67€/hbt - 27595 hbt	18 489 €	
PMVE	CPIE	Reconduit	1 999 €	- €		- €	
GEMAPI	AMEVA	0,50 €/hbt	13 627 €	13 526 €	0,50 €/hbt	13 384 €	
GEMAPI	SOMEA	Reconduit	300 €	300 €	Reconduit	300 €	
PMVE	Ass Défense Chemins ruraux des Hauts de Fr	Reconduit	150 €	150 €	Reconduit	150 €	
NUM	Contribution aux assembleurs (POP UP)	Reconduit (0,01€/habitants)	286 €	- €		- €	
Subventions de fonctionnement		Prévisions 2022					
EDE	Chambre des métiers	Reconduit - Solde Subv 2021	10 000 €	10 000 €			
		Acompte 2022	10 000 €				
NTIC	CCI de Péronne	Partenariat CCI / Promotion du	2 850 €	2 500 €			
EDE	Initiative Somme	Reconduit : Fixe 3000€ + 10 000	13 000 €	8 095 €	Reconduit : Fixe 3000€ + 10 000€	13 000 €	
	Fixe 3000€ +Variable 7000€	Part variable 2021 non versé	10 045 €	10 045 €	Part variable 2022	6 095 €	
		Convention 2018-2020/2021-2023					
DECH	Artois Insertion Ressourcerie	Reconduit (2,15€/habitants/an)	61 400 €	59 329 €	Reconduit (2,15€/habitants/an)	61 400 €	
EM	Ecole de Musique Péronne	Maxi Reconduit sans condition	68 000 €	68 000 €	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	68 000 €	
		Subvention complém. N-1	400 €	400 €	Convention 2022/2024	- €	
EM	Ecole de Musique Epehy	Maxi Reconduit sans condition	30 000 €	30 000 €	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	30 000 €	
		Subvention complém.n-1	14 400 €	14 400 €	Convention 2022/2024	- €	
EM	Stage d'été Epehy	Reconduit	15 000 €	15 000 €	Reconduit - Convention 2022/2024	15 000 €	
EM	Ecole de Musique Combles	Maxi Reconduit sans condition	12 000 €	12 000 €	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	12 000 €	
		Subvention complém. N-1	5 600 €	5 600 €	Convention 2022/2024	- €	
EC	Péronne - Subvention école de danse	Reconduit	7 500 €	7 500 €	Reconduit	7 500 €	
MPD	Services à la personne	Reconduit : Maximum 43 000€	43 000 €	43 000 €	Reconduit : Maximum 43 000€ à répartir. Subv =	43 000 €	
ADM	COS (18000*63/60)	Reconduit (18000*65/60)	19 500 €	19 500 €	Reconduit (18000*67/60) + 8%	21 700 €	
NB	Foyer socio culturel Collège Péronne	Reconduit	2 000 €	2 000 €	Reconduit	2 000 €	
GYMROI	Foyer socio culturel Collège Roisel	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €	
ADM	Crédit pour manifestations intercommunales	Règles de dépôt des demandes	25 300 €	14 000 €		53 100 €	
		Dont Cécil Healy (400 € / Assoc)	1 600 €				
		(commision du 21/02/2022)	Cygne des temps (+ 2 barnums)	6 000 €	6 000 €	Cygne des temps (+ 3 barnums)	8 000 €
					Orchestre à l'école (Collèges publics Péronne et Roisel)	25 000 €	
					Fête des étangs Cléry : visite guidée - Cléry Loisirs	600 €	
					Artis'Agri (+personnel + 1 barnum) - SIPE Parc Expositio	1 500 €	
			Course cycliste "A travers les HDF	5 000 €	5 000 €		
			"Fête du Bois" à Brie (+ 4 barnum)	1 000 €	1 000 €		
			Info : Sortie culturelle scolaire (tra	5 000 €		Info : Sortie cultur. scolaire (transport+guide) - Presta.	10 000 €
			Association Piper Longueval - No	1 200 €	1 200 €		
			Sté Longue Paume Biaches - Cou	500 €	500 €		
			ParaClub Péronne	300 €	300 €		
		Pour info : Soutien logistique au cirque de Flers et Mise à disposition de personnel pour le festival Castle			Flers sème son cirque (+2 barnums)	3 000 €	
		A définir	4 700 €		A définir	5 000 €	
DECH	FDSEA Maximum 30€ la tonne/limite 15	Sans objet à l'exercice 2022	-	-	Maximum 50€ la tonne/limite 150 T	7 500 €	
PLCV	Aides aux particuliers / OPAH*	Sur dossiers agréés ANAH/Con	105 500 €	87 556 €	Sur dossiers agréés ANAH/Convention	249 000 €	
EDE	Aides aux particuliers / Asso / Ent : Leader GAL				Sur dossiers financés / Leader Gal Nouvelle candi	10 000 €	
SAM					Subvention versée à St Jean Délibération du SIAD	32 480 €	
NUM	Somme Numérique SDAN*	Engagement / SDAN	111 683 €	111 683 €	Engagement / SDAN 2019/2024	121 384 €	
NTIC	Subvention au BA Tiers Lieu Num		100 000 €	50 000 €		50 000 €	
EDE	Aides aux artisans commerçants / FISAC*	1 € CCHS / 1 € Etat FISAC (total 78 900 € sur 2 ans)	39 450 €	10 721 €	1 € CCHS / 1 € Etat FISAC (78 900 € sur total dispositif - subv. Déjà versées)	68 180 €	
EDE	Aides aux entreprises / Cplrt Région*	Reconduit : Subv / Convention	50 000 €	- €	Reconduit : Subv / Convention Région	50 000 €	
MOBILITE	Asso St Jean - Garage solidaire				2023 : aide au démarrage du Garage	7 000 €	
ADM	Soutien à l'Ukraine	A verser au FARECO	15 000 €	15 000 €			
Contributions		Prévisions 2022					
ADM	PETR Cœur des Hauts de France	Reconduit (8€/habitant)	223 704 €	223 704 €	Une seule contribution, l'Office de Tourisme a fusionné avec le PETR. Augm.de 0,50€/Hab (augm.13 982 € / PETR hors tourisme) soit 8,50 € volet PETR et 4,15 € volet OT	353 731 €	
EDT	PETR Cœur des Hauts de France	Promotion du tourisme / OT	116 047 €	116 047 €			
EDE	PETR Cœur des Hauts de France*	FISAC - Selon actions annuelle	16 100 €	7 287 €	FISAC - Selon actions annuelles - Cf ROB	4 900 €	
SNE	SM des Ports Intérieurs du Canal SNE				Subvention 2023	6 250 €	
OMTRI	SMITOM	Traitement + transfert Bas de	2 201 920 €	2 201 288 €	Traitement + transfert Bas de Quai	1 815 000 €	
TRI	Ligue contre le Cancer	Reconduit (€/t verre)	3 200 €		Reconduit (€/t verre)	3 200 €	

M. Éric FRANÇOIS : pour rappel, les 5 000€ non affectés pour les manifestations intercommunales pourront être attribués en cours d'année, sur la base d'un dossier argumenté et après avis de la commission.

2023-34 Finances – Budget principal – Cotisations/Subventions 2023

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux le Guéard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission culture, communication et événementiel en date du 27 février 2023,

Vu le tableau des cotisations, subventions et contributions 2023 ci-annexé,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2023,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

VALIDE les cotisations, subventions et contributions détaillées au tableau annexé,

DIT que les crédits nécessaires à leurs versements seront inscrits au Budget Principal.

M. DUBRUQUE : est-ce qu'il ne faudrait pas prévoir de la vidéosurveillance aux services techniques, compte tenu des différents vols subis ?

M. Éric FRANÇOIS : elle a été mise en place à la suite des cambriolages

M. VANOYE : La plupart des choses du budget sont très bien. Avant de voter, je voudrais faire part de mes réticences habituelles concernant l'importance de la réfection et l'aménagement du siège. Et puis, c'est toujours la taxe GEMAPI dont je conteste la légalité. Je n'ai pas eu trop le temps de m'en occuper comme vous avez pu le voir. Mais maintenant que je vais être au calme, je vais avoir le temps d'y regarder. Ceci dit, je voulais vous faire part de mes réticences, mais je voterai pour le budget.

M. Éric FRANÇOIS : Merci de votre franchise et de votre intervention.

2023-35 Finances – Budget principal – Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL- Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX – Templeux le Guéard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 14 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-1 et suivants ;

VU la délibération n°2023-16 du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU la délibération n°2023-34 en date du 13 avril 2023, approuvant les subventions versées dans le cadre du vote du budget (article L.2311-7 du CGCT), ainsi que les adhésions aux différents organismes,

VU la délibération n°2023-29 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget principal 2022,

VU le projet de budget primitif 2023 présenté aux membres de l'Assemblée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, retraçant les principales caractéristiques du budget,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 afférent au budget principal tel que présenté, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

48 016 177,79 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 30 456 913,39 €

- Section d'investissement : 17 559 264,40 €

12. Finances : Budgets annexes – Affectation des résultats 2022 (cf. Synthèse au point 6) Vote des budgets primitifs 2023

SPANC

Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif
Etat de la dette: Néant
2 ETP + Baisse de la redevance à 10€/compteur/an
Achat véhicule électrique
Budget dans la continuité

SPIC, M 49

Equilibre des sections TTC	
FONCTIONNEMENT	390 531,92 €
INVESTISSEMENT	36 669,00 €
BP 2023 Montant total	427 200,92 €

Vote :

AERODROME

Gestion et entretien de l'aérodrome
Etat de la dette: Néant
Investissement : Remise en état piste
Budget dans la continuité

SPIC, M 4, assujetti à TVA

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	914 623,24 €
INVESTISSEMENT	169 791,00 €
BP 2023 Montant total	1 084 414,24 €

Vote :

VILLAGE ARTISANAL

Location de cellules
Etat de la dette: emprunt à échéance 2027, annuité : 44 871 €
Budget dans la continuité
Equilibre par une prévision du Budget Principal dans le cadre de la compétence Economique : 174 805€

SPIC, M 4, assujetti à TVA

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	263 598,00 €
INVESTISSEMENT	200 433,41 €
BP 2023 Montant total	464 031,41 €

Vote :

CENTRE EQUESTRE

Etat de la dette : emprunt à échéance 2046, annuité : 26 182€
Les loyers du délégataire remboursent l'échéance annuelle de la dette
Investissement : Eclairage parking + petits équipements
Budget dans la continuité
Equilibre par une reprise de provisions: 26 000€

SPIC, M 4, assujetti à TVA

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	209 678,05 €
INVESTISSEMENT	321 336,74 €
BP 2023 Montant total	531 014,79 €

Vote :

TIERS LIEU NUMERIQUE

Aménagement espace formation et Fab Lab
Investissement : Acquisition matériel / jeux interactifs

SPIC, M 4, assujetti à TVA

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	310 109,78 €
INVESTISSEMENT	48 242,04 €
BP 2023 Montant total	358 351,82 €

Vote :

CENTRE AQUATIQUE

Etat de la dette: deux emprunts à échéance 2028, annuité: 397 969€
Augmentation des tarifs au 01/07/2023
Investissement : Aménagements paysagers + divers matériels
Equilibre par un apport du budget principal: 541 599€,
et par une reprise de provisions: 443 524€

SPA, M 14, assujetti à TVA
(HT: coefficient de déduction 5%)

Equilibre des sections	
FONCTIONNEMENT	1 460 287,00 €
INVESTISSEMENT	2 407 534,60 €
BP 2023 Montant total	3 867 821,60 €

Vote :

FLODOR

Travaux d'aménagement des terrains en 2023
Equilibre par une prévision du Budget Principal dans le cadre de la Compétence Economique : 3 430 688€

Lotissement, M14, assujetti à TVA

Equilibre des sections (HT)	
FONCTIONNEMENT	3 106 620,00 €
INVESTISSEMENT	3 430 687,83 €
BP 2023 Montant total	6 537 307,83 €

Vote :

2023-38 Finances – Budget annexe SPANC – Affectation des résultats 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET – Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL- Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX – Templeux le Guérard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 49 ;

VU le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ;

VU le solde de clôture de l'exercice 2022 a donné lieu

à un excédent de 263 862,92 € en section de fonctionnement

et à un excédent de 28 372,83 € en section d'investissement ;

CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

ENTENDU, l'exposé du Président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter, au BP 2023, le résultat constaté au Compte Administratif 2022 comme suit (document annexé) :

Affectation au Besoin de financement R1068	0 €
Report en fonctionnement R002	263 862,92 €

2023-42 Finances – Budget annexe AERODROME – Affectation des résultats 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET – Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL- Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX – Templeux le Guérard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 ;

VU le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ;

VU le solde de clôture de l'exercice 2022 qui a donné lieu

à un excédent de 832 249,18 € en section de fonctionnement
et à un excédent de 21 773,06 € en section d'investissement ;
CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
ENTENDU, l'exposé du Président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter, au BP 2023, le résultat constaté au Compte Administratif 2022 comme suit (document annexé) :

Affectation au Besoin de financement R1068	18 017,94 €
Report en fonctionnement R002	814 231,24 €

2023-46 Finances – Budget VILLAGE ARTISANAL – Affectation des résultats 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET – Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL- Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeufs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Sailly Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX – Templeux le Guérard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 ;

VU le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ;

VU le solde de clôture de l'exercice 2022 a donné lieu

à un déficit de 24 580,56 € en section de fonctionnement

et à un déficit de 117 006,41 € en section d'investissement ;

CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

ENTENDU, l'exposé du Président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter, au BP 2023, le résultat constaté au Compte Administratif 2022 comme suit (document annexé) :

Affectation au Besoin de financement R1068	0 €
Report en fonctionnement D002	24 580,56€

2023-50 Finances – Budget CENTRE EQUESTRE– Affectation des résultats 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET – Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL- Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeufs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic

ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 ;

VU le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ;

VU le solde de clôture de l'exercice 2022 a donné lieu

à un excédent de 224 202,79 € en section de fonctionnement

et à un déficit de 121 950,74 € en section d'investissement ;

CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

ENTENDU, l'exposé du Président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter, au BP 2023, le résultat constaté au Compte Administratif 2022 comme suit (document annexé) :

Affectation au Besoin de financement R1068	170 870,74€
Report en fonctionnement R002	53 332,05€

2023-54 Finances – Budget TIERS LIEU NUMERIQUE – Affectation des résultats 2022

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 ;

VU le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ;

VU le solde de clôture de l'exercice 2022 a donné lieu

à un excédent de 151 834,98 € en section de fonctionnement

et à un excédent de 9 434,04 € en section d'investissement ;

CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

ENTENDU, l'exposé du Président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter, au BP 2023, le résultat constaté au Compte Administratif 2022 comme suit (document annexé) :

Affectation au Besoin de financement R1068	0 €
Report en fonctionnement R002	151 834,98 €

2023-58 Finances – Budget CENTRE AQUATIQUE – Affectation des résultats 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET – Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL- Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCC (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX – Templeux le Guérard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

VU le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ;

VU le solde de clôture de l'exercice 2022 a donné lieu

à un excédent de 594 000,09 € en section de fonctionnement

et à un déficit de 2 036 887,60 € en section d'investissement ;

CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

ENTENDU, l'exposé du Président, M. Éric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter, au BP 2023, le résultat constaté au Compte Administratif 2022 comme suit (document annexé) :

Affectation au Besoin de financement R1068	345 355,60€
Report en fonctionnement R002	248 644,49€

2023-62 Finances – Budget FLODOR – Affectation des résultats 2022

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET – Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL- Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCC (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX – Templeux le Guérard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

VU le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 ;

VU le solde de clôture de l'exercice 2022 a donné lieu

à 0 € en section de fonctionnement
et à un déficit de 764 016,83 € en section d'investissement ;
CONSIDERANT l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
ENTENDU, l'exposé du Président, M. Éric FRANÇOIS,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le conseil communautaire :

DECIDE d'affecter, au BP 2023, le résultat constaté au Compte Administratif 2022 comme suit (document annexé) :

Affectation au Besoin de financement R1068	0€
Report en fonctionnement R002-D002	0€

2023-39 Finances – Budget annexe SPANC – Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du service public d'assainissement non collectif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M.49 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-1 et suivants ;

VU la délibération n°2023-16 du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU la délibération n°2023-38 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget annexe SPANC 2022,

VU le projet de budget primitif 2023 présenté aux membres de l'Assemblée ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, retraçant les principales caractéristiques du budget,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe SPANC tel que présenté, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

427 200,92 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 390 531,92 €

- Section d'investissement : 36 669,00 €

2023-43 Finances – Budget annexe AERODROME – Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M.

Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU l'instruction budgétaire et comptable M.4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-1 et suivants ;

VU la délibération n°2023-16 du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°2023-42 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget annexe AERODROME 2022,

VU le projet de budget primitif 2023 présenté aux membres de l'Assemblée ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, retraçant les principales caractéristiques du budget,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe AERODROME tel que présenté, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 084 414,24€ comme suit :

- Section de fonctionnement : 914 623,24 €

- Section d'investissement : 169 791,00 €

2023-47 Finances – Budget annexe VILLAGE ARTISANAL – Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Famicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU l'instruction budgétaire et comptable M.4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-1 et suivants ;

VU la délibération n°2023-16 du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU la délibération n°2023-46 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget annexe VILLAGE ARTISANAL 2022,

VU le projet de budget primitif 2023 présenté aux membres de l'Assemblée ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, retraçant les principales caractéristiques du budget,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe VILLAGE ARTISANAL tel que présenté, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 464 031,41 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 263 598,00 €
- Section d'investissement : 200 433,41 €

2023-51 Finances – Budget annexe CENTRE EQUESTRE – Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU l'instruction budgétaire et comptable M.4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-1 et suivants ;

VU la délibération n°2023-16 du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU la délibération n°2023-50 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget annexe CENTRE EQUESTRE 2022 ;

VU le projet de budget primitif 2023 présenté aux membres de l'Assemblée ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, retraçant les principales caractéristiques du budget,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe CENTRE EQUESTRE tel que présenté, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 531 014,79 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 209 678,05 €
- Section d'investissement : 321 336,74 €

2023-55 Finances – Budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE – Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU l'instruction budgétaire et comptable M.4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-1 et suivants ;
VU la délibération n°2023-16 du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;
VU la délibération n°2023-54 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE 2022,
VU le projet de budget primitif 2023 présenté aux membres de l'Assemblée ;
ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, retraçant les principales caractéristiques du budget,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,
APPROUVE le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE tel que présenté, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 358 352,02 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 310 109,98 €
- Section d'investissement : 48 242,04€

2023-59 Finances – Budget annexe CENTRE AQUATIQUE – Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérad** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-1 et suivants ;
VU la délibération n°2023-16 du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;
Vu les articles L1612-6 et L1612-7 du CGCT,
VU la délibération n°2023-58 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget annexe CENTRE AQUATIQUE 2022,
VU le projet de budget primitif 2023 présenté aux membres de l'Assemblée ;
ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, retraçant les principales caractéristiques du budget,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,
APPROUVE le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe CENTRE AQUATIQUE tel que présenté, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 867 821,60 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 460 287,00 €
- Section d'investissement : 2 407 534,60 €

2023-63 Finances – Budget annexe FLODOR – Vote du budget primitif 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique

CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU l’instruction budgétaire et comptable M.14 relative aux opérations de lotissement ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-1 et suivants ;

VU la délibération n°2023-16 du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d’orientation budgétaire ;

Vu les articles L1612-6 et L1612-7 du CGCT,

VU la délibération n°2023-62 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget annexe FLODOR 2022,

VU le projet de budget primitif 2023 présenté aux membres de l’Assemblée ;

ENTENDU, l’exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, retraçant les principales caractéristiques du budget,

Et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe FLODOR tel que présenté, lequel s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 537 307,83€ comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 106 620,00 €

- Section d’investissement : 3 430 687,83 €

2023-64 Finances – Ecritures entre le budget principal et les budgets annexes pour l’exercice 2023

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etrécourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-35 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 afférent au budget principal,

VU la délibération n°2023-39 du Conseil Communautaire en date 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe SPANC,

VU la délibération n°2023-43 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe AERODROME,

VU la délibération n°2023-47 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 afférent au budget annexe VILLAGE ARTISANAL,

VU la délibération n°2023-59 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 afférant au budget annexe CENTRE AQUATIQUE,
 VU la délibération n°2023-51 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 afférant au budget annexe CENTRE EQUESTRE,
 VU la délibération n°2023-55 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 afférant au budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE,
 VU la délibération n°2023-63 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 afférant au budget annexe FRICHE FLODOR,
 Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Le Conseil Communautaire valide les écritures suivantes entre budgets :

17000 Budget principal – 17100 Budget annexe SPANC

Considérant l'organisation du service SPANC, à savoir :
 le SPANC utilise les moyens de l'administration générale,
 le personnel y est mis à disposition

Intitulé	Exercice 2023	Titre budget principal	Mandat budget an. SPANC
Somme forfaitaire pour les frais administratifs	10 000€	ADM : 70872	62871
Frais de personnel (base n-1)	94 257€	SPANC : 70841	6215
Frais divers (carburant, assurance, téléphones portables, COS année n-1)	3 498€	SPANC : 2 754€ ADM : 744€ 70872	62871

17000 Budget principal – 17200 Budget annexe AERODROME

Considérant que le budget annexe (compte 62871) utilise les moyens de l'administration générale (budget principal compte 70872 ADM),

► Montant forfaitaire : 10 000€

Considérant que le budget annexe (compte 62871) utilise les prestations du service technique (budget principal compte 70872 TECH),

► Prévisions 2023 : 5 000 €

Calculées en frais réels en fin d'exercice (30€/heure)

17000 Budget principal (TECH) – 17600 Budget annexe VILLAGE ARTISANAL

Considérant que le budget annexe Village Artisanal (compte 6287) utilise les prestations du service technique pour l'entretien des espaces verts et communs (budget principal compte 70872),

► Prévisions 2023 : 2 500 €

Calculées en frais réels en fin d'exercice (30€/heure)

17000 Budget principal (PIS) – 17900 Budget annexe Centre Aquatique

Considérant que le budget annexe rembourse en fin d'année les frais de personnel et charges assimilées (compte 6215) pris en charge par le budget principal (RF compte 70841),

► Prévisions 2023 : 543 960 €

Calculés en frais réels en fin d'exercice

Considérant que le budget annexe (compte 62871) peut faire appel aux prestations du service technique (budget principal compte 70872),

► Prévisions 2023 : 2 000 €

Calculées en frais réels en fin d'exercice (30€/heure)

Considérant que le budget annexe (compte 7552) est équilibré en fin d'année par un apport du budget principal (compte 6521 : déficit budget annexe administratif),

► Prévisions 2023 : 541 598 €

Calculé en frais réels en fin d'exercice

17000 Budget principal (EDT) – 17400 Budget annexe Centre Equestre

Considérant que le budget annexe (compte 62871) utilise les prestations du service technique (budget principal compte 70872),

Prévisions 2023 : 2 000€

Calculées en frais réels en fin d'exercice

17000 Budget principal (NTIC)– 17573 Budget annexe Tiers Lieu numérique

Considérant que le budget annexe rembourse en fin d'année les frais de personnel et charges assimilées (compte 6215) pris en charge par le budget principal (RF compte 70841),

► Prévisions 2023 : 150 000 €

Calculés en frais réels en fin d'exercice

Considérant que le budget annexe (compte 62871) utilise les prestations du service technique (budget principal compte 70872),

► Prévisions 2023 : 810 €

Calculées en frais réels en fin d'exercice

Considérant le cadre de la compétence « Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication » du budget principal, il est approuvé de verser si besoin une subvention (compte 67441) au budget annexe (compte 774)

► Prévisions 2023 : 50 000€

Calculée en frais réels au cours de l'exercice

17000 Budget principal (EDE) – 17300 Budget annexe Friche FLODOR

Considérant le cadre de la Compétence « Développement Economique » du Budget Principal, il est approuvé que le budget annexe Friche FLODOR (compte 168751) soit équilibré prévisionnellement par le budget principal (compte 276351 : créance GFP de rattachement),

► Prévisions à l'exercice 2023 : 3 430 688€

Calculée en frais réels en fin d'opération

13. Finances – Budget annexe Tiers Lieu numérique – Ajout de tarifs

Par délibération en date du 24 novembre 2022, le conseil communautaire a approuvé les tarifs pour l'achat et la vente d'ordinateurs portables, dans le cadre de la convention EMMAUS CONNECT et le tiers lieu numérique.

Il convient de compléter la grille tarifaire, avec la proposition ci-dessous :

Tarif ordinateur fixe	
Type d'ordinateur fixe	Prix de revente par la CCHS
RAM ≥6GO Disque dur I5-I7 DDR3≥500GO (avec écran)	70€
RAM 4GO Disque Dur DDR3 DDR2 ≥500GO (avec écran)	50€

Le conseil communautaire doit approuver les tarifs ci-dessus.

M. Éric FRANÇOIS : il est proposé également la possibilité d'octroyer des cartes d'adhésion gratuites ou des cartes d'activités gratuites sur décision du président. Cela concerne essentiellement les

colaires (notamment le lycée Pierre Mendès France et le collège Béranger). Les structures participent financièrement sur les consommables. Cela permettra de faire connaître le Tiers Lieu. Le Tiers Lieu participe à un concours de robotique, nous devons récompenser les lauréats avec des adhésions gratuites.

Délibération n°2023-65 Finances – Budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE – Ajout de tarifs

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT – Cartigny : M. Patrick DEVAUX- Cléry sur Somme : M. Philippe COULON – Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Alain MANGOT - Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - Epehy : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET – Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL- Etricourt Manancourt : M. Jean-Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flers : M. Sébastien TERNEL - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Gueudecourt : M. Daniel DELATTRE - Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE – Hancourt : M. Philippe WAREE - Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANÇOIS – Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE – Hesbécourt : M. Louis CAZIER - Heudicourt : M. Michel LEPLAT- Lesboeuifs : M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont : Mme Marie-Odile DUFLOT- Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquais Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER – Moislains : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - Nurlu : M. Cyrille RIBAUX - Péronne : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX – Templeux le Guérard : Mme Lucie HOUEROU - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT – Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ.

Vu la délibération 2021-42 portant sur l’approbation des tarifs à appliquer au Tiers Lieu Numérique,

Vu la délibération 2021-87 portant sur des tarifs complémentaires,

Vu la délibération 2022-86 portant sur des tarifs complémentaires,

Vu la délibération n°2022-125 en date du 24 novembre 2022 par laquelle le conseil communautaire a validé les tarifs, dans le cadre de la convention EMMAUS CONNECT, pour l’achat et la vente des ordinateurs portables,

Considérant la possibilité de céder des ordinateurs fixes au profit des adhérents selon les mêmes critères,

Il est proposé d’ajouter les tarifs suivants :

- Ordinateurs*

Type d’ordinateur fixe (avec écran)	Prix de vente par la CCHS
RAM ≥ 6 Go - Disque dur 15-17 DDR3 ≥ 500 Go	70€
RAM 4 Go - Disque Dur DDR3 DDR2 ≥ 500 Go	50€

*(hors convention EMMAUS)

- Attribution de carte d’adhésion ou d’activités à titre gratuit sur décision du Président

ENTENDU, l’exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Le Conseil Communautaire,

VALIDE les tarifs, présentés ci-dessus.

Rappel des critères d’éligibilité pour pouvoir prétendre à l’achat d’un organisateur portable ou fixe :

- Adhérent depuis au moins 6 mois (demande au nom de l’adhérent, pas un autre membre de la famille)
- Personne non imposable (sur simple présentation de l’avis de non-imposition n-1) ou touchant le RSA
- Attribution-vente du matériel après validation par la responsable du TLN

14. GEMAPI – convention de coopération « public-public »

Dans le cadre des actions gémapiennes et plus particulièrement concernant le programme de restauration et d'entretien de la Cologne, le conseil communautaire doit autoriser le président à signer la convention « de coopération public-public », entre la CCHS et l'association syndicale de la rivière de la Cologne.

Participation estimative de la CCHS : 19 846€ TTC

Coût global : 99 230€ TTC

Délibération n°2023-66 GEMAPI – convention de coopération « public public »

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etrécourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dite GEMAPI,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2023, en date du 23 mars 2023, et notamment les actions dites « gémapiennes »,

Vu le projet de convention de coopération public/public, entre la Communauté de Communes de la Haute Somme et l'Association Syndicale de la rivière Cologne, ci annexée,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

AUTORISE le président à signer ladite convention et tout document y afférent.

15. Canal Seine Nord Europe – Autorisation environnementale sur la commune d'Allaines – Avis

La société du Canal Seine Nord Europe a déposé une demande d'autorisation environnementale relative à la construction d'un quai travaux sur le Canal du Nord. Ce dossier sera tenu à disposition du public du 4 avril au 4 mai 2023 sur le site Internet de la Préfecture :

<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/La-police-de-l-eau/Suivi-des-dossiers-d-autorisations/Enquetes-autorisations-2023>

Cette demande d'autorisation est soumise pour avis au conseil communautaire.

M. VANOYE : il avait été évoqué une modification du projet, qu'est-ce qu'il en est ?

Pascaline : l'autorisation environnementale ne concerne pas le Canal en lui-même, mais uniquement les travaux à Allaines. Il y aura d'autres enquêtes publiques.

Délibération n°2023-67 Canal Seine Nord Europe – Autorisation environnementale port d'Allaines

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain

MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M. Philippe VARLET, Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mars 2023 portant ouverture d'une consultation au public par voie électronique - Autorisation Environnementale relative à la construction d'un quai travaux sur le Canal du Nord (biefs 10 et 11),

Considérant que la Communauté de Communes de la Haute Somme doit émettre un avis, étant donné que le projet se situe sur son territoire,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

N'apporte pas de remarques sur cette demande d'autorisation environnementale.

16. Questions Diverses

M. Eric FRANÇOIS : les magazines sont arrivés à la CCHS, pour ceux qui les ont demandés en version papier, vous pouvez venir les chercher à partir de lundi.

Avant de conclure, je voulais remercier l'ensemble des services, tout particulièrement le service finances qui s'est attaché à réaliser tous les documents budgétaires. C'est un gros travail avec les services et également les élus au sein de leurs commissions. Merci à tout le monde, du travail effectué, de la clarté des choses qui vous ont été présentées. Il y a eu très peu de questions. Il faut dire que nous avons été très précis lors du DOB.

M. CAMUS : je suis un de vos représentants auprès de la FDE80. Ils veulent « verdir » leur image de marque. Ils ont calculé le nombre de km qu'ils effectuent dans l'année, qui amène un taux de CO₂. Ils ont un fonds de 20 000€ pour l'ensemble de la Somme.

Il y a une liste d'arbres éligibles, avec des tarifs différents selon les espèces. Nous avons 1 000€ pour la Haute Somme. L'opération sera reconduite en 2024, voire en 2025.

Si des communes sont intéressées, elles doivent m'en faire part.

Mon adresse mail : dominique@camus.name

Selon le nombre de communes, on verra comment on les attribue.

M. MARTIN : on ne peut les mettre sur des parcelles appartenant à la CCHS ?

→ C'est envisageable, cela dépend du nombre de communes volontaires.

L'ordre du jour étant équipé,

la séance est levée à 20h05